

Madame la Directrice Académique,

Pour la dernière CAPD de ce mandat inédit qui a vu la fin du contrôle par les représentants des personnels des promotions et affectations des professeur·es des écoles, nous sommes amené·es à traiter des recours de temps partiels.

Même si le principe était officiel et réglementaire depuis longtemps, cette modalité de travail est désormais formellement soumise à l'intérêt du service dans le Finistère. C'est la fin d'une époque où l'on pouvait choisir son temps de travail de la même façon que cela se passe dans le 2nd degré (exception faite, évidemment, des 80 % qui ne concernent que le 2nd degré...). Une nouvelle fois, les personnels du 1er degré ont donc un traitement différent. C'est déjà le cas pour les autorisations d'absence (par exemple les RDV médicaux) qui transitent par la DSDEN et entraînent un retrait sur salaire d'une journée. C'est déjà le cas pour les départs en retraite qui ne peuvent pas intervenir à la date d'anniversaire des personnels du 1^{er} degré. C'est déjà le cas pour toute heure supplémentaire non payée comme telle (car non, les 108h ne sont pas extensibles à l'infini ! Et oui, il faudrait reconnaître quand ce temps dédié est dépassé !...) Le Sgen-CFDT ne se satisfait pas de ces différences et estime que si certains aspects ont un caractère national, d'autres pourraient trouver localement une réponse différente.

Après 5 années où la bienveillance a été mise en avant pour les élèves, force est de constater qu'on a assisté dans le même temps à une marche arrière concernant la bienveillance envers les personnels. « Manque de considération », « manque de reconnaissance », « mépris »... Les personnels utilisent des qualificatifs différents mais le sentiment général est le même : ils ressentent un manque de prise en compte de leur réalité professionnelle de ces dernières années. Qu'il soit bien clair que nous ne remettons pas en cause le professionnalisme des personnels de la DIV1 de la DSDEN 29. Nous savons pertinemment que l'éducation nationale est notoirement sous-administrée, engendrant une surcharge de travail pour les gestionnaires des services déconcentrés. Non, c'est bien la gestion ministérielle par média interposés que nous dénonçons encore une fois aujourd'hui car ses effets nous amènent à la situation actuelle, à cet état d'esprit dans lequel se trouvent les personnels, pour beaucoup abîmés en plus du reste par les années COVID mais aussi à un attrait moindre de notre profession ailleurs en France ce qui par ricochet n'assure plus les exéats des autres départements. De ce fait, l'arrivée de collègues hors académie ne se fait pas alors qu'elle permettrait de compenser les temps partiels et donc de satisfaire les demandes.

La réalité du métier conduit certains personnels à éprouver le besoin de souffler. C'est légitime.

Pour le Sgen-CFDT, il est urgent d'entendre ce que les agents vivent et de prendre en compte la solution qu'ils estiment nécessaire pour pouvoir faire face à leurs difficultés, à savoir leur demande de temps partiel.